



# L'ACCOMPAGNEMENT MANAGÉRIAL

## ▶ Qu'est-ce que c'est ?

L'accompagnement managérial est un soutien ponctuel, individuel ou collectif, visant à trouver des solutions aux situations managériales qui préoccupent un cadre ou une équipe de cadres.

## ▶ Pourquoi ?

Notre action s'inscrit dans l'évolution des pratiques des cadres de la fonction publique territoriale. Leurs besoins dépassent le simple registre de la formation. Nous prenons en compte les réalités complexes et diffuses de leur métier de manager en les accompagnant dans l'exercice de leurs fonctions.

Avec l'appui du consultant, les encadrants qui se sentent possiblement isolés dans leurs responsabilités ou qui peinent à aménager des temps de prise de recul vont envisager et élaborer de nouvelles manières de procéder face aux situations rencontrées.

## ▶ À quoi ça sert ?

**Nous proposons des dispositifs d'accompagnement managérial adaptés à des contextes divers :**

- prise de fonctions de responsable ou un nouveau poste à forts enjeux,
- besoins de prise de recul sur le rôle d'encadrant,
- évaluation des compétences managériales,
- développement et affirmation de la posture managériale,
- construction, développement et renforcement d'une culture managériale,
- souhait de faire évoluer le fonctionnement de votre équipe,
- besoin de mieux accompagner les évolutions de votre organisation.

## ▶ En quoi ça consiste ?

**L'accompagnement managérial peut se présenter sous différentes formes qui peuvent se combiner suivant vos besoins :**

- **des entretiens individuels** pour décrypter une situation et partager des méthodes ou approches pertinentes,
- **des groupes de travail ponctuels ou réguliers** pour accompagner l'évolution d'une équipe de cadres,
- **des ateliers du management inter-collectivités** pour prendre du recul sur sa pratique quotidienne et échanger avec des encadrants d'autres territoires,
- **un groupe de co-développement professionnel entre encadrants** pour progresser de manière collective,
- **un bilan managérial** pour faire le point sur ses compétences, ses talents, son fonctionnement,
- **un coaching** pour atteindre des objectifs précis de manière individualisée.  
*Voir fiche « coaching ».*



## L'ACCOMPAGNEMENT MANAGÉRIAL

**Thèmes possibles à aborder :** apprendre à dire non, comprendre les types de personnalité pour mieux collaborer avec ses collègues, parler pour être entendu, accompagner la conduite du changement, faire équipe, faire face aux situations de stress...

**L'accompagnement managérial, ce n'est pas :** de la formation ou de la thérapie.

### ► Qui peut en bénéficier ?

Tous agents en situation de management hiérarchique et/ou fonctionnel : secrétaire de mairie, cadre de proximité, directeur et responsable de service, directeur général, chef de projet...

En collectif, groupe composé de 12 agents maximum.

### ► Comment ça se passe ?

#### Accompagnement managérial individuel

1. Un entretien préalable tripartite : avec la collectivité, la personne accompagnée et le consultant pour déterminer le ou les objectifs de l'accompagnement individuel.
2. Séances individuelles d'1h30 environ, espacées de deux semaines minimum.
3. À l'issue de l'action, organisation d'une réunion tripartite de bilan.

#### Accompagnement managérial d'équipe

1. Réunion d'analyse des besoins : avec la collectivité, le responsable de l'équipe et le consultant, pour identifier précisément les objectifs, et élaborer conjointement la démarche d'accompagnement : arrêter son format, son calendrier et les modalités d'animation.
2. Mission, selon le calendrier d'intervention établi avec votre équipe.
3. À l'issue de l'accompagnement, organisation d'un temps d'évaluation des résultats et des évolutions constatées.

**Ateliers inter-collectivités :** voir la fiche correspondante et le programme proposé par le service CAORH sur notre site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)

#### Notre déontologie :

- respect des personnes, absence de jugement
- confidentialité des échanges et des informations recueillies
- engagement de tous les acteurs

*Pour choisir un dispositif d'accompagnement ajusté aux besoins d'un agent et aux attentes de la collectivité, il convient de mener une analyse précise de votre demande. C'est pourquoi nous vous proposons de vous rapprocher du service CAORH afin d'apprécier avec vous le dispositif le plus adapté.*

### ► Combien ça coûte ?

Une prestation à la carte. Un devis est réalisé sur la base d'un **tarif horaire de 85 euros** (tarif 2020).

*Tarifs fixés chaque année par le conseil d'administration du CDG44.*

*À consulter sur notre site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)*



**Conseil & accompagnement**  
en organisation et ressources humaines

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 44  
6, rue du Pen Duick II - CS 66225 - 44262 Nantes cedex 2  
Tél : 02 40 20 77 50 / conseilrh@cdg44.fr

